

difficulté à remplir ces formules. Je suis heureux de savoir que le ministre les a révisées.

D'après le ministre, un faible pourcentage de requérants n'ont pas reçu leurs prestations d'assurance-chômage. La faible proportion représente tout de même un grand nombre de personnes et le fait que ceux qui ont cinq ou six enfants à nourrir et à vêtir doivent attendre trois semaines est inacceptable.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Les trente dollars à Benson!

M. Hales: Les nouveaux bureaux de Toronto ne seront pas prêts avant l'an prochain et les chômeurs de la région devront se contenter d'un seul bureau d'ici la fin de l'année. Dommage que la Commission d'assurance-chômage n'ait pas prévu la situation. Je suis heureux d'entendre le ministre dire qu'il fait de son mieux dans les circonstances.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Naturellement, monsieur l'Orateur, je suis heureux de la déclaration du ministre, car elle reflète une réaction sensible aux critiques formulées par l'opposition au sujet de la situation dans l'assurance-chômage à la suite de la très forte augmentation du nombre de chômeurs. Sauf erreur, la donnée excède 30 p. 100 dans le Grand-Toronto, soit une augmentation beaucoup plus élevée que la hausse saisonnière habituelle.

Il me semble que, dans ce domaine comme dans d'autres où le particulier se trouve en face de l'État ou de ses représentants, il est très important que ses droits soient garantis et que ses vues soient considérées avec respect. Non seulement faudrait-il rendre justice, mais encore faudrait-il qu'on puisse constater comment elle est rendue. Un emploi est si important de nos jours pour protéger son revenu et sa dignité que le chômage est une expérience traumatique.

Dans le passé, comme je le sais moi-même et comme la déclaration du ministre le prouve, les personnes sans travail ont dû subir des retards, des sentiments de frustration et d'inquiétude du fait de difficultés multiples, remplir les formules, attendre dans les bureaux qui manquaient de personnel, faire la queue et revenir se présenter à dates fixes. Il y a d'autres problèmes, comme celui du transport qui peut paraître bénin mais qui est sérieux lorsqu'il n'y a qu'un petit bureau pour une région aussi vaste que le Toronto métropolitain. Il faudra étudier ces problèmes.

Je suis très heureux des mesures qui ont été prises ou qui seront prises pour remédier à la situation et j'espère sincèrement qu'elles seront effectives.

[M. Hales.]

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons également des mesures que vient d'annoncer l'honorable ministre du Travail, de qui relèvent les bureaux d'assurance-chômage.

Depuis longtemps, plusieurs députés connaissent les problèmes relatifs à l'assurance-chômage. Nous sommes heureux de constater que le ministre veut bien prendre les moyens nécessaires pour rendre les formules de demande de prestations plus faciles à comprendre par les citoyens de diverses origines ethniques qui doivent faire des affaires avec les bureaux d'assurance-chômage.

Cependant, par sa déclaration, je constate, comme mes préopinants, que les problèmes relatifs à l'assurance-chômage s'accroissent non seulement à cause de raisons d'ordre technique, mais aussi à cause des conditions économiques qui prévalent actuellement au Canada. Au fait, l'honorable ministre du Travail peut améliorer la technique, le personnel et les conditions de travail dans les bureaux d'assurance-chômage en vue de fournir de meilleurs services aux réclamants, mais si les conditions économiques se détériorent avant que le ministre ait pu faire les améliorations proposées, nous continuerons toujours de régresser.

Je dois également reconnaître que la Commission d'assurance-chômage, dont l'honorable ministre vient de parler à la Chambre, a installé des systèmes téléphoniques interurbains dans certaines villes, afin de permettre aux réclamants d'exposer plus facilement leurs problèmes aux fonctionnaires des bureaux d'assurance-chômage.

Par ailleurs, certains employés de la Commission d'assurance-chômage nous ont dit que le ministère aurait procédé trop rapidement à l'établissement, à la grandeur du Canada, d'un système d'ordinateurs, dans les bureaux régionaux, particulièrement dans le cas des grands centres comme Montréal, par exemple, qui dessert toute la province de Québec.

Ces fonctionnaires ont également dit qu'on a mis le système d'ordinateurs à l'essai trop tôt et en trop d'endroits à la fois plutôt que de limiter ces essais à une seule région, ce qui aurait permis de déceler les déficiences de ce nouveau système, et de l'installer ensuite, en toute confiance, dans les autres régions.

Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de faire en sorte que les ordinateurs fonctionnent le plus rapidement possible, en vue de régler le cas des milliers de réclamations qui demeurent en suspens pendant des semaines et des mois.